



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

Bagnols en forêt le 9 mai 2017

Monsieur le Préfet,

Objet : Traitement des déchets ménagers

Consciente, comme vous, « qu'il faut bien mettre quelque part nos déchets (700 Kg/an/habitant dont 90% pourraient être valorisés par recyclage, compost ou méthanisation) », l'ABI a soutenu le projet de la commune de Bagnols concernant la création d'un nouveau site d'enfouissement dénommé « Vallon des Pins ». Elle l'a fait en raison de son caractère novateur aussi bien dans sa gestion par une SPL dont les seuls membres (50% CC Pays de Fayence, 25% SMED, 25% SMIDDEV) apporteront leur minimum de déchets avec l'ambition annoncée d'un traitement exemplaire (tri à la source des fermentescibles, usine de prétraitement, valorisation du méthane, absence d'odeurs, de risques pour la santé ou d'atteinte à l'environnement) et les aménagements nécessaires. Un strict dispositif de contrôle sera également prévu et appliqué. M. Tosan a précisé cela dans Var-Matin du 01/04 page 10

Toute autre solution, a priori contraire à la réglementation ne peut, à l'évidence, pas coexister.

Par contre, elle a toujours affiché clairement son opposition à la rehausse du site 3 de l'ISDND « Les Lauriers », la CAVEM et la Communauté de Communes du pays de Fayence ne pouvant qu'y apporter des déchets qu'elles ne sont pas encore en mesure de trier, contenant notamment des quantités importantes de fermentescibles générateurs de nuisances olfactives et sans doute autres. Nous avons aussi constaté, à de nombreuses reprises, l'insuffisante gestion du tri des particuliers et le laisser faire des collectivités. Dans ces conditions, une forte opposition des populations proches de Bagnols en forêt, le Puget/Argens et Fréjus, est à attendre des quelque 60 mouvements quotidiens sur la RD4 bordée de nombreuses habitations, importantes installations de tourisme, 2000 déplacements quotidiens hebdomadaires liés à la mise en service contestée d'Ecopole au Capitou, et s'ajoutant à un retour aggravé au point de départ de 2011 concernant les nuisances olfactives (voir Var-Matin du 27/03/2017 page 7 Pays de Fayence).

On voit mal comment les Services de l'Etat ne tiendraient pas compte de manière réaliste, dans une telle situation, d'une absence de cohérence d'une telle décision avec les conditions techniques et les exigences désormais requises pour un enfouissement quantitatif et qualitatif conforme au Code de l'Environnement. Vous avez exposé votre réalisme sur ce type de préoccupations dans Var-Matin du 06/02/2015 page 17 sur la situation fragile du Balançan qui n'a d'ailleurs pas changé depuis !

Or Var-Matin du 14 avril 2017 pages 4 et 5 (J. Joris) relatant une réunion du Conseil du SMIDDEV qui prévoit simultanément une réouverture du site 3 précité de Bagnols en forêt les lauriers !

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : dumont.william@orange.fr - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Nombre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

.../...

2

L'ABI demande donc que le site 3 à Bagnols de Bagnols « les lauriers » soit rapidement et définitivement fermé, comme les deux autres de sinistre mémoire, après remise en état des lieux, et placé en procédure de post exploitation, toute étude pour un projet de rehausse le concernant étant officiellement abandonnée.

Cela permettrait au demeurant d'affecter de manière profitable le nombre, le temps et le coût d'études et de contrôles de l'Administration (qui ne sont pas infinis) au profit d'une signature rapide de l'arrêté préfectoral autorisant le futur site de Bagnols en forêt – Vallon des pins.

Faute de quoi l'Association Bagnolaise d'Information – ABI, sera contrainte à accompagner la population dans toutes les initiatives qu'elle prendra pour manifester son refus d'être complice d'un déni des réalités et des dispositions nationales et européennes existantes en matière d'environnement.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

William Dumont,

Officier de la Légion d'Honneur, Médaille Militaire, Officier du Mérite National.

Monsieur Jean-Luc Videlaïne, Préfet du Var
Préfecture du Var
Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie
83000 TOULON

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt
Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : dumont.william@orange.fr - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

- Copies : - Monsieur le Sous-préfet de Draguignan ;
- Monsieur le Chef de l'antenne Var de la DREAL PACA.

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : dumont.william@orange.fr - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>